Cours interentreprises – Jour en présentiel 4

Dans mon quotidien professionnel

Directive de travail « Échanges d'expériences »

Situation initiale

Dans votre quotidien professionnel, vous et votre entreprise devez respecter certaines dispositions légales ainsi que certaines règles propres à l'entreprise. Parmi ces règles, on trouve par exemple :

– les règles de conduite dans les relations avec la clientèle ;

– le nombre d'heures de travail que vous devez effectuer par semaine ;

– les principes qui définissent la collaboration avec vos collègues de travail ;

– la gestion des ressources naturelles ;

– la responsabilité sociale envers la société.

Réfléchissez aux situations dans lesquelles vous avez été confronté-e à de telles règles dans votre entreprise.

Définition de la tâche

Étape 1	Pensez à votre quotidien professionnel : – Quelles sont les dispositions légales ou les règles propres à l'entreprise en vigueur ? Où sont-elles consignées ?
Étape 2	Cherchez un-e collègue avec qui échanger : – Où se situent les points communs et les divergences dans vos expériences ? – Dans quelle mesure ces dispositions influencent-elles votre travail ? Notez trois points essentiels de votre échange.

Attentes

– Réfléchir aux dispositions légales et aux règles propres à l'entreprise qui influencent le quotidien professionnel.

– Consigner les principaux points par écrit en vue de l'échange en plénum.

Conditions-cadres

Durée : 10 minutes

Méthode de travail : travail individuel, tandem